



## CONCERTATION AVEC LA POPULATION

### Une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme : Pourquoi ? Pour qui ?

Lors de la séance du conseil municipal du 18 septembre 2008, il a été décidé de construire un **terrain de football synthétique** qui permet une pratique permanente quelles que soient les conditions climatiques. Cet équipement d'intérêt général verra le jour au stade communal situé Clos des Tilleuls, inscrit au Plan Local d'Urbanisme en zone NDb à vocation de loisirs.

#### POURQUOI ?

Le stade communal dispose à l'heure actuelle, de 2 terrains de football en herbe : un terrain d'honneur et un terrain d'entraînement non homologué car trop petit et usagé.

Après concertation avec les principaux utilisateurs, il a été convenu de construire la nouvelle structure en lieu et place du terrain d'entraînement.

#### POUR QUI ?

Rappelons ici que l'Union Sportive d'Esquelbecq comprend 232 licenciés, dont 187 Esquelbecquois, et que les écoles peuvent également utiliser les structures du stade. Le stade reçoit également des activités dans le cadre du Centre de Loisirs organisé lors des vacances de pâques et d'été.

D'autres activités ponctuelles sont accordées.

#### Le PROJET

Comme vous pouvez l'apercevoir sur le plan ci-dessous, le futur terrain synthétique sera construit dans le prolongement du terrain d'honneur, et dépassera la zone NDb pour mordre une petite partie de la zone NC à vocation agricole, située dans le prolongement du stade actuel. Cette terre agricole est déjà propriété communale.

L'extension de la zone de loisirs avait été prévue lors du remembrement effectué en 2002. De même, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du P.L.U. en cours d'élaboration datant du 22 mars 2005 exprimait la volonté communale d'étendre la zone de loisirs pour l'implantation de nouveaux équipements à vocations sportives ou de loisirs.

Si vous le souhaitez, un dossier est à votre disposition aux heures d'ouverture de la mairie, et un cahier sera ouvert pour recueillir vos remarques ou observations à compter du 5 février 2009, et ce, durant un mois. Cette concertation sera ensuite suivie d'une enquête publique.

Pour la Commission Urbanisme  
Le Maire,  
Jean Michel DEVYNCK

Localisation du futur terrain synthétique

